Attention : Lorsqu'une étude d'impact est exigée en application des articles R 122-2 et R122-3, elle constitue la pièce n° 4 du dossier de déclaration.

IV-1 Description de l'état initial du milieu concerné :

Décrire le cours d'eau et son environnement proche, tel qu'il se trouve avant la réalisation des travaux

Description de l'environnement proche du cours d'eau		
Il y a une majorité de parcelles cultivées autour du cours d'eau ☐ Oui x Non		
Il y a une majorité de parcelles boisées autour du cours d'eau	□ Oui x Non	
L'occupation des parcelles autour du cours d'eau est diversifiée (cultures, friches, bois)	x Oui 🗆 Non	
Il y a une majorité de zones urbanisées autour du cours d'eau	□ Oui x Non	
Il y a une zone humide* à proximité du cours d'eau	□ Oui x Non	
*Zone humide : terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou sa ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pen		
l'année (joncs, carex, sphaignes, mousses, etc.)	idant au moins une partie de	
Description du cours d'eau au droit du projet		
Aspect général du lit		
Secteur déjà fortement aménagé (enrochements, murets, reprofilage du lit effectué)	x Oui 🗆 Non	
□Secteur rectiligne x Secteur sinueux (méandres)		
Lit à plusieurs bras ? ☐ Oui x Non Le tronçon connaît des assecs périodiques ?	x Oui 🗆 Non	
Compléter le schéma suivant : écrire les valeurs demandées dans les bulles.		
Profondeur du cours d'eau =		

Description du cours d'eau au droit du projet (suite)		
Nature des berges : (plusieurs cases peuvent être cochées) Rive droite : □ enherbée x arbustive □ nue □ artificielle (mur, perré) □ autre (préciser)		
Description de la ripisylve : - Rive droite : largeur1.5m ; hauteur15m ; essence majoritairechêne Densité des arbresarbres/m2 ; état des arbres : □ bon x moyen □ mauvais - Rive gauche : largeur 1.5m ; hauteur15m ; essence majoritairechêne, frêne Densité des arbres1.5arbres/m2 ; état des arbres : x bon □ moyen □ mauvais		
Hauteur des berges : Rive droite :1m Rive gauche :1m		
Pente des berges : Rive droite : □ verticale x inclinée Rive gauche : □ verticale x inclinée		
Nature du fond du cours d'eau : (plusieurs cases peuvent être cochées) X roches □ béton □ argile en bancs x graviers □ sables □ limon □ terre, vase Présence de végétation aquatique (algues, mousses,) □ Oui x Non		
Description du milieu aquatique au droit du projet et des usages		
Appréciation de la qualité des eaux (claire, trouble, polluée) :Claire		
Présence de rejets à proximité: □ Oui x Non Si oui, préciser sa nature (station d'épuration, drain, égout) : et sa dénomination :		
Présence à proximité de prélèvements ou d'usage particulier de l'eau : □ Oui x Non Si oui, préciser sa nature (eau potable, irrigation, zone d'abreuvement, pisciculture) :		
et sa dénomination :		
Présence des espèces suivantes (renseignements possibles auprès de la fédération de pêche ou de l'OFB) : □ Truite □ Poissons blancs □ Écrevisses ou autres crustacés □ Grenouilles, crapauds □ Autres espèces observées (à préciser) :		

IV-2 - <u>Incidences pendant les travaux</u> en amont, en aval et au droit de votre projet.

Nota : tous travaux réalisés dans le lit d'un cours d'eau doivent prendre en compte l'environnement. Ainsi vous devez prendre les précautions nécessaires afin de prévenir les pollutions accidentelles, les dégradations et nuisances éventuelles occasionnées, au cours des travaux ainsi qu'après leur réalisation.

Vous devez aussi garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations en cas de crue. Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des espèces. Afin de respecter ces principes, vous devez préciser les dispositions et précautions qui seront prises pour votre projet.

Période de réalisation des travaux : 1er sept	tembre et 31 novembre
Ourée du chantier : 2 jours par site	
	au 30 avril (période de reproduction des truites et salmonidés) pour les travaux à réaliser dans un cours d'eau de 1ère catégorie ompléter votre dossier par une justification technique et économique liée à l'urgence de réaliser ces travaux pendant cette période
ors de ces travaux, est-il prévu :	
Une circulation d'engins dans l	e lit mineur: x Oui Non
Si oui, surface sur la	quelle les engins vont évoluer :50m²
Reporter les points d	l'accès et le cheminement sur le plan joint .
Un isolement de la zone de trav Conduite du chantier lors d	vaux dans le cours d'eau : l'un assec naturel x Oui □ Non Si non :
Mise du chantier en assec	<u>artificiel</u> □ Oui □ Non
Si oui, longueur de cou	urs d'eau mis en assec :m largeur de cours d'eau mis en assec :m
moyen utilisé :	□ batardeau, big bag
	□ mise en place d'une dérivation temporaire des eaux sans pompage (indiquer l'emplacement de la dérivation sur un schéma en annexe)
	□ mise en place d'une dérivation temporaire des eaux avec pompage ainsi qu'un bassin de décantation (indiquer l'emplacement de la dérivation du pompage et du bassin sur un schéma en annexe 1).
	□ mise en place d'une canalisation temporaire gravitaire des eaux (indiquer le passage de la canalisation sur un schéma en annexe).
	□ autre (préciser) :
Mise en place d'un filtre sur un schéma en anne	sur la zone des travaux, permettant de réduire au maximum la propagation des matières en suspension (indiquer l'emplacement xe) \Box Oui x Non
Si oui, moyen utilisé :	□ filet ou grillage positionné en travers du cours d'eau + paille décompactée
	□ autre (préciser) :

Impacts prévisibles (et/ou probables) sur le régime des eaux et le milieu aquatique			
Impact sur :	Les travaux entraîneront-ils le(s) risque(s) suivant(s) ? Cocher les cases correspondantes	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction des impacts pendant les travaux	
La ressource en eau (quantité)	 Réduction localisée du débit : □ Oui x Non Assèchement : □ Oui x Non 	Les travaux seront effectués lors d'un assec naturel du ruisseau.	
Le régime des eaux	Réduction de la section du cours d'eau par la réalisation de batardeaux : □ Oui x Non		
Le niveau de l'eau	 Augmentation de la hauteur d'eau : □ Oui x Non Baisse de la hauteur d'eau : □ Oui x Non Création d'une zone d'eau calme : □ Oui x Non 		
La qualité de l'eau	Contamination de l'eau par des polluants (ciment, produits toxiques, hydrocarbures) : □ Oui x Non Rejet ou départ de sédiments fins : □ Oui x Non Colmatage du fond du cours d'eau par des sédiments fins □ Oui x Non Diminution de la transparence de l'eau : □ Oui x Non		
Le milieu aquatique : habitat naturel, faune et flore	 Augmentation de la température de l'eau : □ Oui x Non Destruction de zones de reproduction et d'alimentation de la faune : □ Oui x Non Mortalité d'oiseaux, de mammifères, de poissons, de reptiles, de batraciens et/ou d'écrevisses : □ Oui x Non Destruction de la ripisylve : x Oui □ Non 	La création du gué nécessite l'extraction des arbustes présent sur l'emprise de chaque berge. Les rampes d'accès seront décapées et remplacés par des matériaux calcaires en 0/100 en couche de fondation et 0/31.5 en surface afin de limiter au maximum le départ des fines lors de l'utilisation des passages par le bétail et le tracteur.	
Autres impacts sur - le milieu			

Impacts prévisibles (et/ou probables) sur le régime des eaux et le milieu aquatique			
I man and annua	Les travaux entraîneront-ils le(s) risque(s) suivant(s) ?	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction des impacts	
Impact sur :	Cocher les cases correspondantes	pendant les travaux	
- les usages identifiés à			
proximité			
- les activités nautiques non			
motorisées (canoë, raft)			

IV-3 <u>Incidences du projet terminé</u>, en amont, en aval et au droit des travaux

Impacts prévisibles (et/ou probables) de votre projet à court, moyen et long terme			
Conséquences sur :	Le projet terminé aura-t-il la (les) conséquence(s) suivante(s) ? Cocher les cases correspondantes	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction des impacts du projet terminé	
Le régime des eaux	Modification des débordements (fréquence, durée) : □ Oui x Non Accentuation de la violence des crues : □ Oui x Non Accentuation des étiages : □ Oui x Non Accélération de la vitesse d'écoulement des eaux : □ Oui x Non Diminution de la vitesse d'écoulement des eaux : □ Oui x Non		
Le niveau de l'eau	 Augmentation de la hauteur d'eau : □ Oui x Non Baisse de la hauteur d'eau : □ Oui x Non Variation de la hauteur d'eau (marnage, batillage) : □ Oui x Non Enfoncement du lit du cours d'eau : □ Oui x Non 		
Le milieu aquatique : habitat, faune et flore	 Déstabilisation et érosion des berges :	Les rampes d'accès seront créées sur une largeur de 4 m. La végétation actuelle sera décapée et remplacée par des matériaux calcaires en 0/100 en couche de fondation en 0/31.5 en surface afin de limiter au maximum le départ des fines lors de l'utilisation des passages à gué par le bétail et le tracteur.	
La circulation des poissons et le transport des sédiments	Interruption de la circulation des poissons entre l'amont et l'aval :		

Impacts prévisibles (et/ou probables) de votre projet à court, moyen et long terme			
Conséquences sur :	Le projet terminé aura-t-il la (les) conséquence(s) suivante(s) ? Cocher les cases correspondantes	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction des impacts du projet terminé	
Autres usages (dont éventuellement les activités nautiques non motorisées : canoë, raft)			

IV-5 : Analyse de la compatibilité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Votre projet doit être compatible avec le SDAGE Adour-Garonne.

Pour analyser cette compatibilité vous devez vérifier que votre projet :

- permet de répondre aux objectifs fixés à la masse d'eau d'atteinte du bon état ou de non dégradation du bon état,
- est compatible avec les orientations du SDAGE.

IV-5-1 Masse d'eau concernée :

Ces données sont disponibles sur le site SIEau de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à l'adresse suivante : http://adour-garonne.eaufrance.fr/

	Code de la masse d'eau r	ivière concernée ou la	plus proche:	FRFR323
--	--------------------------	------------------------	--------------	---------

Etat de la masse d'eau : Etat écologique : Bon...état 2027.....

Etat chimique : ...Bon...état 2015.....

□ Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027) : Objectif état global :bon......

IV-5-2 Impact du projet sur l'état actuel de la masse d'eau, compte tenu de l'échéance d'atteinte du bon état :

Quelle sera la conséquence de votre projet sur le niveau de qualité de la masse d'eau :

- □ préservation du niveau de qualité de la masse d'eau
- x amélioration du niveau de qualité de la masse d'eau
- □ dégradation du niveau de qualité de la masse d'eau

Les nouveaux projets doivent être conçus de manière à éviter autant que possible les impacts sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Lorsque ces impacts ne peuvent être évités, ils doivent être réduits par des mesures correctrices et, si nécessaires, leurs impacts résiduels doivent faire l'objet, en tant que de besoin, de mesures compensatoires à l'échelle de la (des) masses d'eau impactées, dans les conditions éventuellement définies par le SDAGE, le PDM ou un SAGE lorsqu'il en existe.

IV-5-3 Impact du projet vis-à-vis des objectifs environnementaux du SDAGE (respect de ses orientations et dispositions) :
Compatibilité avec le SDAGE Adour Garonne 2022-2027 (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux approuvé le 10 mars 2022 – consultable sur le site : https://eau-grandsudouest.fr/)
Les principales mesures du SDAGE susceptibles d'être concernée :
D19. Les travaux (protection de berges, modification du lit mineur, enlèvement d'embâcles et de sédiments,) modifient-ils substantiellement la morphologie du cours d'eau ?
X non \square si oui \Rightarrow l'intervention doit être justifiée par une analyse hydromorphologique à joindre au présent dossier.
D30. L'opération remet-elle en cause de manière significative les fonctionnalités de milieux aquatiques ou humides à forts enjeux environnementaux (cours d'eau pour poissons migrateurs amphihalins, habitats abritant des espèces remarquables menacées ou quasi-menacées, zones humides, tronçons de cours d'eau en très bon état écologique, réservoirs biologiques)?
X non □ si oui ⇒ décrire en page 23, les mesures compensatoires (ou autres), adaptées à l'enjeu identifié, visant à réduire de manière satisfaisante les impacts sur l'état écologique de ces milieux.
D35. Sur les axes à grands migrateurs, les zones de frayère des poissons migrateurs amphihalins et leurs zones de grossissement risquent-elles d'être menacées par les travaux ?
X non \square si oui \Rightarrow décrire dans une annexe les mesures prévues afin de conserver, préserver et restaurer ces zones.
D41. Les travaux portent atteinte à une zone humide
X non □ oui ⇒ décrire en page 23, les mesures compensatoires (ou autres), adaptées à l'enjeu identifié, visant à réduire de manière satisfaisante les impacts sur l'état écologique de ces milieux.
Autres :
Conclusion : Mon projet de travaux est compatible avec le SDAGE Adour Garonne 2022-2027 X OUÎ 🗆 NON

IV-6 : Analyse de la compatibilité avec le SAGE (Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux)

Si un SAGE est concerné par le projet de travaux, l'analyse de la compatibilité du projet avec les objectifs du SAGE et ses préconisations doit être réalisée.		
Actuellement, pour le Département du Lot, seul le bassin versant du Célé dispose d'un SAGE> file:///C:/Users/ATTIALU/AppData/Local/Temp/PAGDCele.pdf		
nclusion sur la compatibilité du projet avec le SAGE :		

IV-7 : Analyse de la compatibilité avec les dispositions du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) mentionné à l'article L 566-7 du code de l'environnement :

Les données relatives aux PPRI sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans le Lot à l'adresse suivante : http://www.nc.nc/nc.nc/nc.nc/nc.nc/	w.lot.gouv.fr/les-
plans-de-prevention-des-r1429.html	
Draigh situá hara DDDI : DOVI W Non	

 Projet situe nors PPI 	RI: ⊔Oui x Non
 Projet situé dans un 	secteur couvert par PPRI : x Oui
0	Si oui précisez le PPRI concerné : PPRN 46DDT20120003_Rocamadour
	La zone :aléa inondation, par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau ID ZONE SIG 46DDT2012000300456
	Justification de la compatibilité :les sites d'interventions sont situés en dehors du zonage du règlement du PPR Rocamadour. Néanmoins les aménagements ne contraignent pas les champs d'expansion des crues et permettron de limiter l'impact des usages (passage d'engins agricole et du bétail)

IV-8: Analyse de la contribution des travaux à la réalisation des objectifs visés à l'article L211-1 du code de l'environnement :

Dispositions prévues dans l'article L.211-1 visant une gestion durable de la ressource en eaux.	Le projet est :	Préciser en quoi le projet contribue à la réalisation de cette disposition :	
Prévention des inondations et préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides.	x concerné non concerné	Le projet permettra de limiter le colmatage du lit	
Protection des eaux et lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux.	x concerné non concerné	Le projet permettra de limiter le colmatage du lit	
Restauration de la qualité des eaux et leur régénération.	x concerné non concerné	Le projet permettra de limiter de colmatage du lit	

Dispositions prévues dans l'article L.211-1 visant une gestion durable de la ressource en eaux.	Le projet est :	t : Préciser en quoi le projet contribue à la réalisation de cette disposition :	
Développement, mobilisation, création et protection de la ressource en eau.	□ concerné x non concerné		
Valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource.	□ concerné x non concerné		
Promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau.	□ concerné x non concerné		
Rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques.	□ concerné x non concerné		
Dispositions prévues dans l'article L.211-1 permettant de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable.	Le projet est :	Préciser en quoi le projet contribue à la réalisation de cette disposition :	
Vie biologique du milieu récepteur et spécialement à la faune piscicole et conchylicole.	□ concerné x non concerné		
Conservation et libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations.	□ concerné x non concerné		
De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie	□ concerné x non concerné		

IV-9 : Analyse de la compatibilité du projet avec les objectifs de qualité prévus par l'article D211-10 du code de l'environnement :

IV-10 – Mesures compensatoires envisagées :

Si des impacts résiduels significatifs sur l'environnement persistent <u>malgré les mesures d'évitement et de réduction</u> , il est nécessaire de préciser des mesures compensatoires. Celles-ci doivent être détaillées ci-après.
IV-11 – Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives : Quelques exemples : pour un projet de passage de canalisation en traversée de cours d'eau, pourquoi est-il prévu de procéder par tranchée ouverte plutôt que par fonçage ? En cas de remplacement d'une canalisation existante, pourquoi le tubage ou le chemisage n'a pas été retenu ? Pour un projet de consolidation de berge pourquoi la protection par technique végétale vivante n'a pas été retenue ?
ll s'agit de points de franchissement qui seront utilisés par les engins agricoles et le bétail. L'aménagement de ces passages à gué permettra de limiter l'impact des usages sur le cours d'eau (départ des fines vers le cours d'eau). La largeur du cours d'eau ainsi que ses épisodes de crues torrentielles ne permettent pas de l'installation d'une passerelle.
Pièce n° 5 : les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus :
Trece if Some years we sail remained on a cranation was preferencing at was developments previous.

En cas de prélèvements ou de déversements susceptibles d'avoir une incidence notable sur le milieu.

x Projet non concerné

	Projet concerné -> Détailler les mesures de suivi prévues :	
Pièce n° 6 : le	es éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier	
	Le dossier de déclaration est constitué de la présente demande dûment complétée, à laquelle est jointe impérativement :	
	Plan de situation lisible avec localisation précise du projet (1/25000ème);	
	Plan de masse sur support cadastral avec indication du nord et de l'échelle;	
	 Schémas de principe, profils en long et en travers des ouvrages; 	
	Plans, coupes du projet ;	
	Photos du site en l'état actuel (préciser les lieux de prise de vue) ;	
	Éventuellement report du schéma du projet sur les photos du site ;	
	Si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire,	
	Éventuellement, la décision administrative se rapportant à l'ouvrage (arrêté préfectoral).	
Pièce n° 7 : la	a mention des demandes d'autorisation ou des déclarations déjà déposées pour le projet au titre d'une au	tre législation
	ait l'objet de demandes d'autorisations ou de déclarations au titre d'une autre législation ?	
□ Oui. Date de dépôt :	Autorité compétente :	

IL VOUS EST PAR AILLEURS RAPPELÉ:

- d'informer, au moins 8 jours avant le début des travaux, le Service de Police de l'Eau de la DDT (ddtsefe@lot.gouv.fr) et le service départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr) de la date de démarrage du chantier,
- en cas de problème ou d'incident :
 - > d'interrompre immédiatement les travaux et de prendre des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux
 - > de prévenir immédiatement la gendarmerie nationale et les pompiers
 - ➤ de prévenir dans les meilleurs délais le Service de Police de l'Eau de la DDT et le service départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr),
- > pour toute question relative au montage du dossier, vous pouvez contacter le service police de l'eau au 05.65.23.62.23 ou au 05.65.23.61.71.

Renseignements certifiés exacts par le pétitionnaire